

Cote du document: EB 2011/102/INF.4  
Date: 1<sup>er</sup> avril 2011  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## République de l'Équateur

### Projet de développement d'Ibarra-San Lorenzo

#### Note d'information

##### Note pour les représentants au Conseil d'administration

###### Responsables:

###### Questions techniques:

**Rutsel Martha**  
Conseiller juridique  
téléphone: +39 06 5459 2457  
courriel: r.martha@ifad.org

###### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**  
Fonctionnaire responsable des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent deuxième session  
Rome, 10-12 mai 2011

---

Pour: **Information**

## Projet de développement d'Ibarra-San Lorenzo – Note d'information

1. En septembre 2009, le Conseil d'administration, après avoir examiné la proposition de projet présentée dans le document EB 2009/97/R.24/Rev.1, a adopté la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de l'Équateur un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à cinq millions cinq cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (5 550 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un prêt à la République de l'Équateur alors que les négociations n'avaient pas encore été finalisées, sous réserve que les négociations soient conclues dans un délai de six mois à compter de la date d'approbation par le Conseil et à la condition qu'une copie de l'accord de financement négocié et que toute modification importante des conditions présentées à la quatre-vingt-dix-septième session soient portées à l'attention du Conseil lors d'une session successive.
3. Conformément aux conditions d'approbation posées par le Conseil d'administration, les négociations se sont conclues le 5 novembre 2009. La seule modification apportée aux conditions présentées à la quatre-vingt-dix-septième session concernait le titre du projet.
4. En décembre 2009, le Conseil d'administration a examiné un prêt supplémentaire pour le même projet (EB 2009/98/R.37.Rev.1) et a adopté la résolution ci-après:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de l'Équateur un prêt supplémentaire à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à deux millions six cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (2 650 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

5. À sa quatre-vingt-dix-huitième session, le Conseil a été informé que le coût total du projet était passé de 13,68 millions d'USD à 18,72 millions d'USD, contribution des bénéficiaires comprise et inchangée. Toutefois, depuis l'approbation du prêt supplémentaire, la contribution des bénéficiaires est passée à 1,92 million d'USD, portant ainsi le coût total du projet à 19,86 millions d'USD environ.
6. Les modifications apportées aux rapports du Président (EB 2009/97/R.24/Rev.1 et EB 2009/98/R.37/Rev.1) figurent en annexe au présent document. On trouvera en appendice l'accord de financement négocié.

## Modifications apportées aux rapports du Président relatifs au Projet de développement d'Ibarra-San Lorenzo

Dans les deux rapports (EB 2009/97/R.24/Rev.1 et EB 2009/98/R.37/Rev.1), le nom du projet est modifié comme suit:

"Projet de développement **territorial du couloir** d'Ibarra-San Lorenzo"

Les modifications ci-après sont apportées au Mémoire du Président présenté au Conseil d'administration en décembre 2009:

Page 2, paragraphe 7

Le paragraphe est modifié comme suit:

"Le coût total du projet passera de 13,68 millions d'USD **environ à 19,86 millions d'USD environ**. Les allocations au titre de la composante 1 (renforcement des capacités, droits des citoyens et consolidation institutionnelle) et de la composante 2 (gestion des ressources naturelles et environnementales) **passeront à 1,02 million d'USD (5,1% du total) et 4,89 millions d'USD (24,6% du total)** respectivement. Le total des allocations au titre de la composante 3 (création d'entreprises et de filières) et de la composante 4 (réappropriation du savoir ancestral et réaffirmation des identités culturelles) se montera à **8,47 millions d'USD (42,6% du total) et 3,75 millions d'USD (18,9% du total)** respectivement, **tandis que les coûts de gestion du projet ont été fixés à 1,74 million d'USD (8,7% du total).**"

Page 2, paragraphe 9

Le paragraphe est modifié comme suit:

"La contribution du Fonds pour l'environnement mondial restera inchangée; **les contributions des bénéficiaires et des municipalités passeront à 197 000 USD et 1,92 million d'USD respectivement, et la contribution du gouvernement est passée de 1,41 million d'USD à 2,25 millions d'USD, portant le coût total du projet à 19,86 millions d'USD environ.**"